

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je suis en faveur de ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Peters: J'ai eu l'occasion de me rendre aux audiences et de défendre la cause de mes électeurs, en compagnie de la plupart des autres députés du Nord. Ils étaient d'avis que nous devrions avoir une représentation minimale de 12 sièges dans le nord de l'Ontario. Nous ne devrions pas être pénalisés par le reste de la province de l'Ontario qui a gagné six sièges plus un provenant du nord de l'Ontario dans le cadre de ce remaniement. Les gens du nord de l'Ontario vont être sous-représentés à cause des frontières électorales. Cela ne revient pas nécessairement à sauver un siège pour un libéral. Ce siège est détenu par le parti néo-démocrate qui détient une très large majorité au niveau provincial. Par conséquent, ce n'est pas vraiment une raison valable de prendre une décision à ce sujet.

Si une circonscription est si vaste qu'il est difficile pour un représentant de se déplacer et de visiter les gens afin de s'acquitter convenablement de son travail auprès de ses électeurs, cette circonscription devrait être alors protégée par un seuil de représentation minimale. Cela s'est produit en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Nous provenons d'une partie très peu favorisée de notre pays, c'est-à-dire le Nord. Dans le nord de l'Ontario et du Québec, les distances que nous devons parcourir sont très grandes et les moyens de communication très mauvais.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Le député de Villeneuve (M. Caouette) a parlé de villes distantes l'une de l'autre de 1,400 milles. C'est l'étendue des provinces Maritimes. Et cela doit probablement inclure Terre-Neuve. En un cas, il faudrait voyager 1,400 milles pour atteindre une collectivité de 4,500 personnes. Qu'advient-il de ces gens? Nous parlons de districts électoraux de plus de 100,000 personnes. En fait, personne ne s'occupera de ces gens. Aucun candidat politique ne s'y rendra. Le gouvernement libéral leur amènera peut-être un nouveau fourgon à incendie, mais pas de candidat. Donc ils sont tout à fait isolés. Il n'y a jamais eu de crédits pour vous mettre en mesure d'avoir cette représentation dans le nord de l'Ontario.

Nous appartenons à 12 districts organisés d'une façon tout à fait différente du sud de l'Ontario, lequel est divisé en comtés. La différence d'organisation vient surtout des moyens de communication. Beaucoup de localités ne peuvent être desservies que par air. Certaines par terre uniquement, et certaines par bateau. Beaucoup de localités sont très éloignées et très difficiles à desservir.

Le ministre a dit que c'est l'Orateur qui a désigné les commissaires. Je conteste cela. Ils ont été nommés par le gouvernement provincial. Une des difficultés que nous avons éprouvées, c'est que le personnel désigné par le gouvernement provincial, le juge et un commissaire, représentaient l'échelon provincial plutôt que les intérêts de la représentation fédérale.

Peut-être ne s'agit-il que de manifester un intérêt de pure forme pour la représentation, mais en tout cas le ministre devrait y faire figurer le Québec. Le nord du Québec fait partie de l'ensemble du territoire du Nord. Les parties du Québec que le gouvernement fédéral a récemment cédées à cette province et une grande partie du reste de la province constituent maintenant deux circonscriptions, et non pas trois. L'une de ces circonscriptions est plus vaste que les provinces

Représentation de l'Ontario

des Prairies. Il est certain que ces deux circonscriptions sont plus grandes que les provinces des Prairies.

● (1550)

Une voix: Sont-elles plus grandes que la circonscription de Wally Firth?

M. Peters: Évidemment. La circonscription du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) est immense. Il fut un temps où une circonscription représentait le tiers du territoire canadien, mais la Chambre a jugé opportun de la diviser en deux circonscriptions, non pas à cause du nombre d'habitants, mais parce que si l'on veut que cette zone soit représentée, il faut que ce soit une représentation réelle, et non pas théorique. Et à cette époque, il était impossible de traverser l'Arctique d'est en ouest. Il est déjà assez difficile de traverser ce secteur du nord au sud. Nous avons jugé opportun de donner deux représentants aux habitants de ce secteur, qui ne sont plus considérés comme des citoyens de seconde classe. Nous avons essayé d'en faire des citoyens à part entière, comme tous les autres Canadiens.

Si ce bill est approuvé, il devrait comprendre un document dans lequel le gouvernement s'engagerait à donner également au nord du Québec un siège supplémentaire, car si nous voulons assurer une juste représentation de la population, il faut que les communications puissent se faire dans les deux sens.

On pourrait dire que si l'on ne peut rejoindre les gens et s'ils ne peuvent vous rejoindre, ils pourraient peut-être alors vous écrire. Mais en réalité il faut cinq jours à une lettre expédiée de Kirkland Lake—où d'ailleurs, peu importe—pour se rendre à Ottawa, donc combien de temps faudrait-il à une lettre de Port George pour arriver à Ottawa? Cela prendrait des semaines. Parfois un avion doit rester sur place pendant deux ou trois semaines parce qu'il ne peut pas revenir. J'imagine qu'il transporte du courrier.

Il n'y a pas de représentation sans communication. Si le gouvernement voulait se laver des accusations de tripotage électoral lancées contre lui, il me semble qu'il devrait s'engager à accorder un siège de plus au nord du Québec.

Ce projet de loi a des répercussions sur ma circonscription, comme, en fait, sur toutes celles du nord de l'Ontario. Je suis disposé à me représenter dans ma circonscription, telle qu'elle est maintenant ou telle qu'elle deviendra. Je suis bien placé pour en parler, car ma circonscription comprendra désormais une localité de 5000 habitants accessible par le train seulement. Comme le service ferroviaire vaut bien le service postal, je ne suis pas au bout de mes peines. Chaque fois que l'on me demandera d'assister à une cérémonie d'inauguration dans cette collectivité, il faudra que la date de la manifestation soit compatible avec les horaires du train. Les fonctionnaires peuvent prendre l'avion, mais si je suis obligé de voyager par train, il faudra que la date convienne à mon emploi du temps, et non à celui de mes électeurs.

Il me semble que le principe de la représentation selon le nombre d'habitants ne sera pas compromis par l'octroi de ce siège supplémentaire au nord de l'Ontario. Je fais partie de ceux qui pensent que les circonscriptions du nord de l'Ontario sont totalement différentes des comtés du sud de l'Ontario et c'est pourquoi je pense que la représentation selon la population ne sera pas compromise, car nous pouvons toujours répondre aux exigences de la population. Je pense également qu'au